Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20261026-20261013_003-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT

:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°003 – FINANCES
Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant pour les régies

SEANCE du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 14

Date de convocation : 09 octobre 2026

Date d'affichage : 09 octobre 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : DANIEL Emilie qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas.

René POULARD a été nommé secrétaire de séance.

La commune possède des régies de recettes et de dépenses dont il faut mettre à jour le régisseur titulaire et le mandataire suppléant, pour donner suite au congé maternité de la régisseuse titulaire actuelle.

Monsieur Le Maire propose de nommer comme :

- Régisseuse titulaire : Alita MASSIEUX ;
- Mandataire suppléante : Chantal BAILLY.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre des arrêtés de nominations pour les différentes régies de Alita MASSIEUX en tant que régisseuse titulaire et Chantal BAILLY en tant que mandataire suppléante.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.